

ECHOS DES NEGOCIATIONS DANS LA BRANCHE DROGUERIE

Lors de la dernière réunion de « négociation » de branche était portée à l'ordre du jour (pour la troisième fois) l'augmentation des salaires minimaux conventionnels de la branche. Négociation est un bien grand mot pour qualifier ces réunions quand on a un patronat qui n'entend rien concéder et reste sur sa proposition scandaleuse et honteuse d'une « aumône » d'un relèvement de 1 % des minima.

Une aberration quand on sait de plus que, l'accord de 2019 n'ayant pas été étendu par le ministère du travail, ce sont des milliers de salariés de la branche qui n'ont pas vu leur salaire augmenter depuis 2018. Une honte au regard des millions d'euros qu'ont engrangés les entreprises de la branche suite aux suppressions et/ou exonérations de cotisations (CICE) décidé par le gouvernement ces dernières années, des mesures présentées par l'exécutif pour soi-disant favoriser l'emploi, les investissements et l'augmentation des salaires. Force est de constater que, dans notre branche comme dans les autres, ces cadeaux faits au patronat servent surtout à augmenter les profits et la richesse de quelques-uns au détriment de milliers de salariés.

La CGT a bien évidemment porté la revendication d'une revalorisation des salaires qui soit en adéquation avec les richesses créés dans les entreprises par les salariés et d'un niveau qui rattrape et soit au-delà de la perte de pouvoir d'achat des deux dernières années. Les autres organisations syndicales ont elles aussi fait part de leur refus: au moment où nous écrivons, aucune organisation ne signera cet accord. En l'état actuel, on part vers une troisième année consécutive sans augmentation des minima pour des milliers de salariés, ce qui arrange bien le patronat.

C'est donc dans chacune de nos entreprises qu'il va falloir mener la lutte pour exiger le juste partage des richesses créées.

Autre point à l'ordre du jour de cette réunion,

l'accord formation professionnelle. Le patronat a présenté un projet dans les grandes lignes et incomplet. Ce que l'on peut déjà en dire c'est que celui-ci est surtout sur l'intentionnel, peu d'obligations fermes imposées aux entreprises. Un projet dans la droite ligne de la dernière réforme du gouvernement, une formation individualisée où le salarié est responsable, voire coupable de sa formation et de son évolution professionnelle. A l'opposé de ce que porte la CGT et que nous avons rappelé.

Si la formation professionnelle peut se faire par l'acquisition d'expérience, il est absolument indispensable que tout salarié soit sécurisé dans son parcours professionnel tout au long de sa carrière. Cela passe obligatoirement par la formation professionnelle. Pas par celle que mettent en œuvre maintenant les entreprises, de la formation à l'employabilité, à l'outil pour l'outil, à l'entreprise pour l'entreprise. Des formations qui n'aboutissent qu'à l'augmentation de la productivité, non reconnue dans les classifications donc sans augmentation de salaire, mais le salarié devrait s'en estimer heureux car il reste « employable », dixit le patronat.

Ce qui est nécessaire pour tous les salariés, c'est de la formation qualifiante, certifiante et ce tout au long de la carrière, une formation qui permette d'évoluer dans ses savoirs et savoir-faire par l'apprentissage aux nouvelles technologies, évolution numérique et autres... un salarié bien formé est une valeur ajoutée pour l'entreprise, donc les acquis de la formation doivent être reconnus par l'élévation dans la classification et donc dans le salaire, c'est ça une vraie évolution professionnelle. Nul doute que les prochaines réunions sur le sujet seront des plus tendues

Autant de sujets à mettre en débat avec tous les salariés, si on veut gagner en branche, cela passe par la lutte dans nos entreprises .